

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 478**3 mai 2003****SOMMAIRE**

Allée Scheffer S.A., Luxembourg	22902	Gerinter S.A.H., Luxembourg	22922
Altrum, Sicav, Luxembourg	22921	Golden Harvest S.A., Luxembourg	22932
Arraxis S.A.H., Luxembourg	22932	Goldwell Holding S.A., Luxembourg	22920
Artic Circle S.A., Luxembourg	22899	HCC, High Care Concept, S.à r.l., Ehnen	22914
Auris Holding S.A., Luxembourg	22913	Héliaste Immobilière S.A., Luxembourg	22931
AXA World Funds II, Sicav, Luxembourg	22905	Hobell S.A., Luxembourg	22936
Bâte, S.à r.l., Luxembourg	22914	Hydroventure S.A.H., Luxembourg	22924
Bâte, S.à r.l., Luxembourg	22914	IDR Holding S.A., Luxembourg	22922
BBL Invest, Sicav, Bruxelles	22926	Ilico S.A.H., Luxembourg	22935
Besycoclam S.A., Strassen	22928	Immo Inter Finance S.A.H., Luxembourg	22940
BGL Investment Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg	22941	International Racing Betting System S.A., Lu- xembourg	22930
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg	22933	Jabelmalux S.A., Luxembourg	22934
Bruno Color S.A., Foetz	22912	Jope Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	22921
BTM Premier Fund	22903	Levhôtel S.A., Luxembourg	22942
BTM Premier Fund V	22906	Logos Invest Holding S.A., Luxembourg	22935
Cablinvest S.A., Luxembourg	22942	Maurits Holding S.A., Bridel	22919
Caliope Investment S.A., Luxembourg	22931	Metals Finance Invest S.A., Luxembourg	22938
Capstar Holding S.A., Luxembourg	22944	MG Assets Management Holding S.A., Luxem- bourg	22915
Carimel Holding S.A., Luxembourg	22913	Montefin S.A., Luxembourg	22925
Cedinvest Holding S.A., Luxembourg	22922	Montignac S.A.H., Luxembourg	22937
Chalhoub Holding S.A., Luxembourg	22921	Nisoca Holding S.A., Luxembourg	22943
CIC/CIAL CH Fund, Sicav, Luxembourg	22928	Nitlux A.G., Luxembourg	22932
Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A., Luxembourg	22931	Noma S.A., Luxembourg	22940
Coparrinal S.A., Luxembourg	22931	Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg	22936
Datagate (Luxembourg) S.A., Luxembourg	22908	O.G.M. (Omnium Général des Médias) S.A.H., Luxembourg	22938
De Patt Investissement S.A.H., Luxembourg	22933	OT Strips (Luxembourg) S.A., Luxembourg	22929
Destiny Invest S.A., Luxembourg	22941	PAM (L), Sicav, Luxembourg	22925
Dilmun S.A.H., Luxembourg	22937	Patrimoine Fund Select, Sicav, Luxembourg	22940
Doranda S.A., Luxembourg	22935	Petercam Moneta, Sicav, Luxembourg	22924
Dorint Holding S.A., Luxembourg	22943	Polifontaine S.A., Luxembourg	22943
Dresdner Symphonica Management, Sicav, Lu- xembourg	22930	Racing Betting System Holding S.A., Luxembourg	22932
Electrofinia S.A.H., Luxembourg	22922	Renu S.A.H., Luxembourg	22935
European Marketing Holding S.A., Luxembourg ..	22924	RP Participations S.A., Luxembourg	22933
FDR Gestion S.A., Luxembourg	22944	RSF Leasing S.A., Kahler	22909
Feskens Luxembourg S.A., Luxembourg	22923	Sabarel Holding S.A., Luxembourg	22942
Finance Organizations S.A., Luxembourg	22926	Safe International S.A., Luxembourg	22944
Fondaco S.A., Luxembourg	22920	Sainoe Holding S.A., Luxembourg	22926

Sal. Oppenheim International II S.A., Luxembourg	22901	Union Financière Internationale S.A., Luxembourg	22898
Sal. Oppenheim International II S.A., Luxembourg	22907	Unit Investments S.A.H., Luxembourg	22939
Sal. Oppenheim International II S.A., Luxembourg	22908	Valfonds S.A., Esch-sur-Alzette	22939
Sauren Fonds-Select Sicav, Luxembourg-Strassen	22923	Valindus S.A., Luxembourg	22930
Savalmo S.A.H., Luxembourg	22942	Vattem S.A.H., Luxembourg	22938
Sefin S.A.H., Luxembourg	22938	Vendôme Participations Holding S.A., Luxembourg	22929
Sideral Holding & Cie S.C.A., Luxembourg	22928	Venta Holding S.A., Luxembourg	22925
Spanimmo S.A.H., Luxembourg	22936	Viking Management Group S.A.H., Luxembourg	22926
Standard Fund Management (Luxembourg) Umbrella Fund Sicav, Luxembourg	22920	Wagram Industrie & Finance S.A., Luxembourg	22898
Structure Holding S.A., Luxembourg	22937	Wirly-International Investment S.A., Luxembourg	22940
Syron S.A.H., Luxembourg	22934	Witno Holdings S.A., Luxembourg	22934
Timber Invest S.A., Strassen	22928	Woodlander Project S.A., Luxembourg	22939
Tricat Europe S.A., Luxembourg	22906	Yarra Holding S.A., Luxembourg	22934
Tywyn S.A., Luxembourg	22929		
Uniker Investments Holding S.A., Luxembourg	22912		

WAGRAM INDUSTRIE & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 88.096.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 1^{er} avril 2003 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Manuel Marasi et de Mademoiselle Sophie Masson de leur poste d'administrateur de notre société.

- Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à ces derniers pour la période de leur mandat.

- Décision a été prise de nommer en qualité d'administrateur:

Madame Nelly Noël, employée privée, demeurant 121 rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

WAGRAM INDUSTRIE & FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02345. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016628.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

UNION FINANCIERE INTERNATIONALE, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 3.035.

Extraits de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2003

Les administrateurs de la société sont révoqués avec effet immédiat. Décharge ne leur est pas accordée. Le commissaire aux comptes est révoqué avec effet immédiat. Décharge ne lui est pas accordée.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs:

M. Marc Hilger, conseil fiscal, Bridel

M. Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, Luxembourg

M. Ronald Weber, expert comptable et fiscal, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes la société ABAX AUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance avec l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice 2004.

Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016987.3/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

ARTIC CIRCLE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.652.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son directeur Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, maître en droit, demeurant à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

2) Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à L-2554 Luxembourg, 23, rue Poutty Stein.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARTIC CIRCLE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent dix-neuf mille vingt-quatre euros (EUR 219.024,-) représenté par six mille quatre-vingt-quatre (6.084) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, six mille quatre-vingt-trois actions	6.083
2) Monsieur Marco Neuen, prénommé: une action	1
Total: six mille quatre-vingt-quatre actions	6.084

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent dix-neuf mille vingt-quatre euros (EUR 219.024,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 3.700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, maître en droit, demeurant à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, né à Luxembourg, le 14 mars 1965;

b) Monsieur Marco Neuen, Fondé de Pouvoirs Principal, demeurant à L-2554 Luxembourg, 23, rue Poutty Stein, né à Differdange, le 18 mai 1952,

c) Monsieur René Schlim, Fondé de Pouvoirs Principal, demeurant à L-8227 Mamer, 6, rue des Eglantiers, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille huit.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, M. Neuen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, vol. 138S, fol. 44, case 6. – Reçu 2.190,24 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

F. Baden.

(014973.3/200/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL II S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 92.696.

Im Jahre zweitausendunddrei, den siebten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL II S.A., mit Sitz in, L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet («die Gesellschaft»), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Benannte Gesellschaft wurde am 7. April 2003 gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars gegründet, welche Urkunde noch nicht veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Harry Rosenbaum, Bankier, wohnhaft in Luxemburg, welcher Herrn Stefan Justinger, Bankier, wohnhaft in D-Langsur, zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Mirko von Restorff, Bankier, wohnhaft in L-Bérelange.

Nachdem der Versammlungsvorstand ordnungsgemäss gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Daß die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem gegenwärtigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) auf vierzig Millionen einunddreißigtausend Euro (EUR 40.031.000,-) durch Ausgabe von vierzigtausend (40.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie;

2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien;

3. Änderung von Artikel 5 Absatz 1 der Gesellschaftssatzung.

II. Daß alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Daß das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis von der Tagesordnung zu haben und somit auf eine förmliche Einladung zu verzichten.

IV. Daß die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß gebildet ist und somit zu vorstehender Tagesordnung beschlußfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von seinem gegenwärtigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf vierzig Millionen einunddreißigtausend Euro (EUR 40.031.000,-) zu erhöhen und vierzigtausend (40.000) neue Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (1.000,-) pro Aktie auszugeben.

Mit der Zustimmung sämtlicher Aktionäre werden die vierzigtausend (40.000) neuen Aktien von SAL. OPPENHEIM JR. & CIE LUXEMBURG S.A. gezeichnet, eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-2180 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 44.365, hier vertreten durch Herrn Harry Rosenbaum und Herrn Stefan Justinger, beide vorgenannt, zu einem Gesamtpreis von dreihundertsiebenundachtzig Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 387.400.000,-), wovon:

- vierzig Millionen Euro (EUR 40.000.000,-) dem Aktienkapital zugeteilt werden;

- dreihundertdreißig Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 343.400.000,-) als Ausgabeaufgeld gelten;

- vier Millionen Euro (EUR 4.000.000,-) der gesetzlichen Rücklage zugeteilt werden.

Einzahlung

Die vierzigtausend (40.000) neu ausgegebenen Aktien werden vollständig eingezahlt durch Einbringung durch die SAL. OPPENHEIM JR. & CIE LUXEMBURG S.A. von vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, welche 100% des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft darstellen.

Der Gesamtwert der Sacheinlage wurde von INTERAUDIT, S.à r.l., Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, in einem am 7. April 2003 erstellten Bericht geprüft gemäss Artikel 32-1 und 26-1 des abgeänderten Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn.

Die Schlußfolgerung des Berichtes lautet wie folgt:

«Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Wert der Sacheinlage mindestens dem Nennwert der 40.000 auszugebenden Aktien von je EUR 1.000,- in Höhe von insgesamt EUR 40.000.000,- zuzüglich des Agios in Höhe von EUR 343.400.000,- der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL II S.A. entspricht. Zugleich wird die erforderliche gesetzliche Rücklage in Höhe von EUR 4.000.000,- erbracht.»

Die genannte Vollmacht und der Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

Desweiteren erklärt die SAL. OPPENHEIM JR. & CIE LUXEMBURG S.A., vertreten durch ihre Bevollmächtigten, dass sie alleinige Besitzerin der eingebrachten Aktien ist, dass diese frei von Vorzugskaufrechten oder anderen Rechten sind, durch welche ein Dritter berechtigt sein könnte, die Übertragung einer oder mehrerer Aktien zu verlangen, und dass die Aktien ungepfändet und frei übertragbar sind.

Die Übertragung der Aktien auf die SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL II S.A. wird unverzüglich im Aktienbuch der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A. eingetragen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses, beschließt die Generalversammlung Artikel 5 Absatz 1 der Satzung abzuändern, welcher künftig lautet.

«**Art. 5. Gesellschaftsvermögen.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierzig Millionen einunddreissigtausend Euro (EUR 40.031.000,-), eingeteilt in vierzigtausendeinunddreissig (40.031) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).»

Antrag auf Steuerbefreiung

Laut Artikel 4 Absatz 2 des Luxemburger Gesellschaftssteuergesetzbuches erfolgt die Einbringung von Gesellschaftsanteilen, welche mehr als 65 Prozent des Kapitals einer Gesellschaft überschreiten, steuerbefreit, vorausgesetzt, dass beide Gesellschaften ihren Sitz in einem Land der Europäischen Gemeinschaft haben.

Aufgrund dessen beantragt die Gesellschaft eine Steuerbefreiung was die Einbringung der Anteile an der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A. (100%) betrifft. (droit d'apport).

Schätzung der Kosten

Die Komparenten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer außerordentlichen Versammlung entstehen, auf ungefähr EUR 12.500,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Rosenbaum, S. Justinger, M. von Restorff, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, vol. 17CS, fol. 31, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. April 2003.

F. Baden.

(015631.3/200/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

ALLEE SCHEFFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 61.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 23 décembre 2002

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant l'exercice 2001 sont approuvés:

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés.

Décharge est donnée aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

ALLEE SCHEFFER S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016541.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

BTM PREMIER FUND, Fonds Commun de Placement.*Amendment Agreement to the Management Regulations*

Between

- 1 BTM UNIT MANAGEMENT S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company»);

And

- 2 BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (Luxembourg) S.A., a Luxembourg bank having also its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian»).

Whereas

(A) The Management Company is the management company of BTM PREMIER FUND (the «Fund»), a Luxembourg fonds commun de placement constituted under the law of 19 July 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public;

(B) The Custodian is the custodian of the assets of the Fund;

(C) The Fund has the umbrella structure, its capital being divided into several classes of Units of the Fund relating to different portfolios of assets having specific investment objectives (each designated as a «Portfolio») as described in the specific part (the «Specific Part») of the management regulations of the Fund as these were amended and restated the last time on 6 December 2002 as published in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 28 December 2002 (the «Management Regulations»);

(D) The Management Company and the Custodian have decided to create a new portfolio, the BTM PREMIER FUND - HERMOD BOND PORTFOLIO («Hermod Bond Portfolio»);

(E) The Management Company and the Custodian intend to add a Specific Part relating to the new Portfolio to the Management Regulations and, further, to update the Management Regulations accordingly and where required.

Now therefore it is agreed as follows:

- 1 The Custodian and the Management Company hereby agree to create a new Portfolio, namely Hermod Bond Portfolio, and to bring the Management Regulations up-to-date where required.
- 2 The Custodian and the Management Company hereby agree to insert at the end of the Specific Part an additional Section which shall read as follows:

«XI. SPECIFIC PART of the Management Regulations relating to:
BTM PREMIER FUND - HERMOD BOND PORTFOLIO

1. The portfolio

Units in BTM PREMIER FUND - HERMOD BOND PORTFOLIO (HERMOD BOND PORTFOLIO) will be offered at the conditions set out in the General Part above and further at the conditions set out in this Specific Part.

2. Investment Restrictions

In addition to the investments described under the section «Investment Restrictions and Guidelines» in the General Part, HERMOD BOND PORTFOLIO may invest up to 10% of its total net assets in shares or units of other undertakings for collective investments of the open ended type (a «UCI»).

Investments in other UCIs may lead to a duplication of certain fees and expenses of the custodian, of investment managers or the fees and expenses for the central administration that are payable at the level of the Fund and at the level of the UCIs in which HERMOD BOND PORTFOLIO invests.

3. Investment Objectives and Policy

HERMOD BOND PORTFOLIO's primary investment objective is to achieve capital growth by investing in bonds and holding short-term money market instruments (such as certificates of deposits, banker's acceptances and commercial papers) denominated in various currencies.

Emphasis will in particular be placed upon taking advantage of the diversification and excess return possibilities created by investment in non-government bond markets. Examples of these would be supra-national agencies, corporate bonds and securitized bonds. Investment in bonds and money market instruments will be mainly in the currencies of the USA, Canada, Australia, Euro-zone countries, the United Kingdom, Sweden, Denmark and Switzerland.

HERMOD BOND PORTFOLIO's investments will generally be limited to those rated at or higher than A- (S&P) or A3 (Moody's). However, where the Investment Manager deems that a security with a lower rating or an unrated security meets the investment criteria of HERMOD BOND PORTFOLIO, then such security may form part of the investment portfolio of HERMOD BOND PORTFOLIO.

HERMOD BOND PORTFOLIO may further invest in shares or units of other UCIs within the limits laid down in the section «Investment Restrictions» above.

Generally, the Management Company may make use of repurchase agreements, futures and options, forward foreign exchange and swap transactions and of any other investment techniques and instruments set forth under «Investment Techniques and Instruments» in the General Part.

HERMOD BOND PORTFOLIO may hold ancillary liquid assets.

4. Issue of units

After an initial subscription period, the issue price per Unit of HERMOD BOND PORTFOLIO shall be on each Valuation Date (as hereinafter defined) at the applicable Net Asset Value per Unit as determined in USD, provided an ap-

plication is received prior to 2.00 p.m. Luxembourg time two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day.

Applications received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Payment will, in respect of Units of HERMOD BOND PORTFOLIO, be made in USD in the form of a cash transfer to the order of the Custodian within seven (7) bank business days in Luxembourg after the Valuation day.

5. Redemption of units

Unitholders may, in respect of HERMOD BOND PORTFOLIO, redeem their Units at a price representing their Net Asset Value calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance of a written request by the Company, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for redemption received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg. Payment for Units redeemed will be made by the Custodian normally within seven (7) bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day at the applicable Net Asset Value, less a redemption charge, if any, in favor of the Management Company, as further specified in the Specific Part and Fund prospectus.

6. Conversion

Units of the HERMOD BOND PORTFOLIO may not be converted into Units of another Portfolio of the Fund. Units of another Portfolio of the Fund may not be converted into Units of the HERMOD BOND PORTFOLIO.

7. Net Asset Value determination

The Net Asset Value, the issue price, and the redemption price of Units of HERMOD BOND PORTFOLIO, expressed in USD, will be determined by the Management Company on the last bank business day in Luxembourg of each month (a «Valuation Day» in respect of the HERMOD BOND PORTFOLIO). A Unitholder may at any time in writing with a notice period of 2 bank business days in Luxembourg request an additional determination of the current Net Asset Value. The determination of the Net Asset Value, the issue price, and the redemption price of Units of HERMOD BOND PORTFOLIO may be suspended as further described in the General Part hereof.

8. Management and Advice

For the investment of the units of HERMOD BOND PORTFOLIO, the Management Company will receive investment management services from TOKYO - MITSUBISHI ASSET MANAGEMENT (UK) LTD.

The Investment Manager will be entitled to a fixed fee payable out of the Portfolio's assets expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of HERMOD BOND PORTFOLIO as further described in the Fund's prospectus from time to time.

9. Dividends

The Management Company may, in respect of the HERMOD BOND PORTFOLIO at the Management Company's discretion, declare dividends out of net investment income, realized and unrealized profit and capital of the HERMOD BOND PORTFOLIO available for distribution, subject always to the Fund complying with the minimum total net assets of the Fund of EUR 1,239,468.- or the equivalent in the applicable currency. Dividends payable may at the request of a Unitholder be reinvested in additional Units of HERMOD BOND PORTFOLIO.

10. Duration and Liquidation

HERMOD BOND PORTFOLIO has been established for an unlimited period of time. The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and without prejudice to the interests of the Unitholder(s) of HERMOD BOND PORTFOLIO decide, notably in case the net assets of HERMOD BOND PORTFOLIO at any time fall below the amount laid down in the General Part to dissolve this Portfolio».

- 3 For the good order, the Management Company and the Custodian hereby agree to amend the second paragraph of Section 6. «Issue of Units and Restrictions on Ownership» of the General Part of the Management Regulations which shall read as follows:

«Units of the Fund and of any Portfolio thereof shall be issued by the Management Company, provided that payment is made to the Custodian within such period not exceeding five (5) bank business days in Luxembourg (unless otherwise provided in respect of a Portfolio or Portfolios in the Specific Part) as the Management Company may from time to time determine. Certificates or confirmations shall be delivered by the Management Company provided payment has been received by the Custodian.»

- 4 For the good order, the Management Company and the Custodian hereby agree to amend the third paragraph of Section 7. «Issue Price» of the General Part of the Management Regulations which shall read as follows:

«Following the initial offering period the issue price per Unit in any Portfolio will be the Net Asset Value per Unit of the relevant Portfolio as determined (unless otherwise provided in respect of a given Portfolio or Portfolios in the Specific Part) on the Valuation Day or - where applicable - Issue Day of the Portfolio concerned following receipt of the application for purchase of Units, provided that such application is received prior to a time specified in the Specific Part in respect of each Portfolio five (5) bank business days in Luxembourg (unless otherwise provided in respect of a Portfolio or Portfolios in the Specific Part) prior to the relevant Valuation Day. Applications received after such specified

time will be treated as having been received on the next following Valuation Day or - where applicable - Issue Day of the Portfolio concerned.»

- 5 For the good order, the Management Company and the Custodian hereby agree to amend the third paragraph of Section 9. «Conversion of Units» of the General Part of the Management Regulations which shall read as follows:

«The basis of conversion will in such case relate to the respective Net Asset Values per Unit of the Portfolios concerned determined (unless otherwise provided in respect of a given Portfolio or Portfolios in the Specific Part) on the Valuation Day or - where applicable - Conversion Day next following receipt and acceptance by the Management Company on behalf of the Fund of a conversion request, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) five (5) bank business days in Luxembourg (unless otherwise provided in respect of a Portfolio or Portfolios in the Specific Part prior to the relevant Valuation Day or - where applicable - Conversion Day and prior to the time specified in the respective section of the Specific Part. Conversion requests received after such specified time will be treated as having been received on the next following Valuation Day or - where applicable - Conversion Day of the Portfolio concerned.»

- 6 For the good order, the Management Company and the Custodian hereby agree to amend the third paragraph of Section 12. «Redemption of Units» of the General Part of the Management Regulations which shall read as follows:

«Units will be redeemed at the request of a Unitholder at a price representing their Net Asset Value calculated (unless otherwise provided in respect of a given Portfolio or Portfolios in the Specific Part) on the Valuation Day or - where applicable - Redemption Day of the Portfolio or Portfolios concerned next following receipt and acceptance of a written request by the Management Company, provided that the relevant request is received (with, all necessary supporting documentation) not later than the time specified in the Specific Part, at least five (5) bank business days in Luxembourg (unless otherwise provided in respect of a Portfolio or Portfolios in the Specific Part) prior to the relevant Valuation Day or - where applicable - Redemption Day. Payment for Units redeemed will be made by the Custodian normally within seven (7) bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day at the applicable Net Asset Value, less a redemption charge, if any, in favor of the Management Company, as further specified in the Specific Part and the Fund's prospectus.»

This Amendment Agreement to the Management Regulations was signed on 14 April 2003 by the Management Company and the Custodian. It will become effective on such date. A set of coordinated Management Regulations will be deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

Done in Luxembourg, on 14 April 2003.

BTM UNIT MANAGEMENT S.A. / BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03497. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016242.2/000/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AXA WORLD FUNDS II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.526.

- Madame Sonia Schilling-Dauvergne est à omettre du conseil d'administration. Celle-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 12 mars 2003.

- Monsieur François Klitting est à omettre du conseil d'administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 12 mars 2003.

- Monsieur Pol Pierret est à omettre du conseil d'administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 12 mars 2003.

- Monsieur Patrick Cooper est à omettre du conseil d'administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 10 décembre 2002.

- Nomination le 25 mars 2003 de Madame Catherine Adibi et de Messieurs Georg Redlbacher, Jean-Benoît Naudin, Christian Rabeau et Russell Catley comme administrateurs.

- Nomination le 25 mars 2003 de Monsieur David Fourgoux comme délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour AXA WORLD FUNDS II, SICAV

L. Kreicher

Funds Corporate Services Manager

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017019.3/1177/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

BTM PREMIER FUND V, Fonds Commun de Placement.*Amendment Agreement to the Management Regulations*

Between

1) BTM LUX MANAGEMENT S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company»);

And

2) BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg bank having also its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian»).

Whereas:

(A) The Management Company is the management company of BTM PREMIER FUND V (the «Fund»), a Luxembourg fonds commun de placement constituted under the law of 19 July 1991 on undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public;

(B) The Custodian is the custodian of the assets of the Fund;

(C) As the BTM PREMIER FUND V - ALLIANCE CAPITAL GLOBAL ASSET ALLOCATION PORTFOLIO (the «Global Asset Allocation Portfolio»), and the BTM PREMIER FUND V - MM INVESTMENT INTERNATIONAL GROWTH PORTFOLIO (the «MM Investment International Growth Portfolio») have been respectively terminated on 10 March 2003, and on 14 March 2003, it has been decided to update the Management Regulations accordingly and where required.

(D) As the Custodian and the Management Company have decided to modify the investment objectives and policy of the BTM PREMIER FUND V - MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO (the «MM Investment Global Bond Portfolio») and to change the name of this portfolio to BTM PREMIER FUND V - MM INVESTMENT (CORPORATE BOND) PORTFOLIO (the «MM Investment Corporate Bond Portfolio»), it has been decided to update the Management Regulations accordingly and where required.

Now therefore it is agreed as follows:

1. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete the Specific Part I of the Management Regulations relating to the Global Asset Allocation Portfolio, and the Specific Part X of the Management Regulations relating to the MM Investment International Growth Portfolio as well as any references to the aforesaid portfolios;

2. The Custodian and the Management Company hereby agree to replace all references to MM Investment Global Bond Portfolio by MM Investment Corporate Bond Portfolio throughout the Management Regulations and to modify Section 2 «Investment objectives and policy» of Specific Part V of the Management Regulations relating to MM Investment Corporate Bond Portfolio to read as follows:

«MM INVESTMENT (CORPORATE BOND) PORTFOLIO's primary investment objective is to pursue stable excess return over Lehman Brothers US Aggregate Corporate Credit Index in US Dollar in the long term by investing worldwide ex Japan in debt securities and short term instruments denominated in various currencies other than Japanese Yen.»

3. The Custodian and the Management Company further agree to update the Management Regulations where required.

This Amendment Agreement to the Management Regulations was signed on 14 April 2003, by the Management Company and the Custodian. It will become effective on such date. A set of coordinated Management Regulations will be deposited at the Register of Commerce in Luxembourg.

Done in Luxembourg, on 14 April 2003.

BTM LUX MANAGEMENT S.A. / BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03491. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016245.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

TRICAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.228.

L'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires tenue en date du 6 mars 2003 a décidé:

- de nommer EUROFID, S.à r.l. en tant que commissaire de la société en remplacement de Monsieur Marc Steines. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003;

- de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

G. Becquer

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016707.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL II S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 92.696.

Im Jahre zweitausendunddrei, den siebten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL II S.A., mit Sitz in, L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet («die Gesellschaft»), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Benannte Gesellschaft wurde am 7. April 2003 gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars gegründet, welche Urkunde noch nicht veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.30 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Harry Rosenbaum, Bankier, wohnhaft in Luxemburg, welcher Herrn Stefan Justinger, Bankier, wohnhaft in D-Langsur, zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Mirko von Restorff, Bankier, wohnhaft in L-Bérelange.

Nachdem der Versammlungsvorstand ordnungsgemäss gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Daß die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem gegenwärtigen Betrag von vierzig Millionen einunddreissigtausend Euro (EUR 40.031.000,-) auf fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000,-) durch Ausgabe von neuntausendneuhundertneunundsechzig (9.969) neuen Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie;

2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien;

3. Änderung von Artikel 5 Absatz 1 der Gesellschaftssatzung.

II. Daß alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt und ordnungsgemäss von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Daß das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis von der Tagesordnung zu haben und somit auf eine förmliche Einladung zu verzichten.

IV. verzichten. die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss gebildet ist und somit zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von seinem gegenwärtigen Betrag von vierzig Millionen einunddreissigtausend Euro (EUR 40.031.000,-) auf fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000,-) zu erhöhen und neuntausendneuhundertneunundsechzig (9.969) neue Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie auszugeben.

Mit der Zustimmung sämtlicher Aktionäre werden die neuntausendneuhundertneunundsechzig (9.969) neuen Aktien von SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, gezeichnet, einer Kommanditgesellschaft auf Aktien deutschen Rechts, mit Sitz in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, hier vertreten durch Herrn Stefan Justinger gemäß privatschriftlicher Vollmacht vom 7. April 2003, zu einem Gesamtpreis von sechsundneunzig Millionen Euro (EUR 96.000.000,-), wovon:

- neun Millionen neuhundertneunundsechzigtausend Euro (EUR 9.969.000,-) dem Aktienkapital zugeteilt werden,
- fünfundachtzig Millionen einunddreißigtausend Euro (EUR 85.031.000,-) als Ausgabeaufgeld gelten,
- eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) der gesetzlichen Rücklage zugeteilt wird.

Einzahlung

Die neuntausendneuhundertneunundsechzig (9.969) neu ausgegebenen Aktien werden vollständig eingezahlt durch Einbringung durch die SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA von zweiundfünfzigtausend (52.000) Aktien ohne Nennwert der SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., einer Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, welche 100% des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft darstellen.

Der Gesamtwert der Sacheinlage wurde von INTERAUDIT, S.à r.l., Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, in einem am 7. April 2003 erstellten Bericht geprüft gemäss Artikel 32-1 und 26-1 des abgeänderten Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn.

Die Schlußfolgerung dieses Berichts lautet wie folgt:

«Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Wert der Sacheinlage mindestens dem Nennwert der 9.969 auszugebenden Aktien von je EUR 1.000,- in Höhe von insgesamt EUR 9.969.000,- zuzüglich des Agios in Höhe von EUR 85.031.000,- der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL II S.A. entspricht. Zugleich wird die erforderliche gesetzliche Rücklage in Höhe von EUR 1.000.000,- erbracht.»

Die genannte Vollmacht und der Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Desweiteren erklärt die SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, dass sie alleinige Besitzerin der eingebrachten Aktien ist, dass diese frei von Vorzugskaufrechten oder anderen Rechten ist, durch welche ein Dritter berechtigt sein könnte, die Übertragung einer oder mehrerer Aktien zu verlangen, und dass die Aktien ungepfändet und frei übertragbar sind.

Die Übertragung der Aktien auf die SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL II S.A. wird unverzüglich im Aktienbuch der SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A. eingetragen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses, beschließt die Generalversammlung Artikel 5 Absatz 1 der Satzung abzuändern, welcher künftig lautet:

«**Art. 5. Gesellschaftsvermögen.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000,-), eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).»

Antrag auf Steuerbefreiung

Laut Artikel 4 Absatz 2 des Luxemburger Gesellschaftssteuergesetzbuches erfolgt die Einbringung von Gesellschaftsanteilen, welche mehr als 65 Prozent des Kapitals einer Gesellschaft überschreiten, steuerbefreit, vorausgesetzt, dass beide Gesellschaften ihren Sitz in einem Land der Europäischen Gemeinschaft haben. Aufgrund dessen beantragt die Gesellschaft eine Steuerbefreiung was die Einbringung der Anteile an der SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A. (100%) betrifft. (droit d'apport).

Schätzung der Kosten

Die Komparenten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, auf ungefähr EUR 12.500,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Rosenbaum, S. Justinger, M. Von Restorff, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, vol. 17CS, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 11. April 2003.

F. Baden.

(016249.3/200/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 92.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(016250.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DATAGATE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.315.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue extraordinairement le 25 février 2003 à 10.00 heures à Luxembourg*

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 2001 dépassant la moitié du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

L'assemblée, accepte la démission de FIDUPARTNER AG de son poste de commissaire aux comptes de la société. L'assemblée générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement la société SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. en abrégé S.R.E. S.A., ayant son siège social au 36, route de Longwy L-8080 Bertrange.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée de 2007.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016554.3/643/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

RSF LEASING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8376 Kahler, 43A, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 92.806.

STATUTS

L'an deux mil trois, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Marc Gillet, technicien en audiovisuel, demeurant à B-6637 Fauvillers, 20, Bodange, né à Naomé, le 29 août 1956,

2) Monsieur Béchara Yared, directeur commercial, demeurant à L-8376 Kahler, 43A, rue Principale, né à Beyrouth, le 25 mars 1962,

3) Madame Fabiola Arena, architecte d'intérieur, demeurant à B-4140 Dolembreux, 40, rue Jean Doinet, née à Valenciennes, le 17 mai 1967,

ici représentée par Monsieur Michaël Hamesse, électronicien, demeurant à B-4140 Dolembreux, 40, rue Jean Doinet, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Dolembreux, le 15 mars 2003,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: RSF LEASING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, le leasing, la location et la maintenance de tous produits et de toutes marchandises de quelque nature que ce soit, à l'exception de matériel militaire,

- la fabrication, la transformation et la vente d'appareils audiovisuels, hi-fi et informatique ainsi que l'exploitation d'un studio d'enregistrement,

- en matière audiovisuelle professionnelle et informatique, la société a pour objet l'étude, l'achat, la vente, l'exportation, l'importation, l'installation, la location, la prestation de services et de toute activité se rapportant de près ou de loin à la profession y compris la fabrication de matériel,

- le conseil et l'assistance dans les domaines financiers, administratifs et commerciaux, ainsi que dans les multimédias.

En outre, elle peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Art. 6. Les actions peuvent être cédées librement entre actionnaires. Avant chaque cession d'actions envisagée à une personne qui n'est pas actionnaire, le cédant doit informer le conseil d'administration de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du cessionnaire, ainsi que le nombre d'actions à céder. Le conseil d'administration doit informer les autres actionnaires par écrit endéans une semaine de la cession projetée. Les autres actionnaires bénéficient d'un droit d'achat préférentiel des actions prévues pour la revente à un prix correspondant à la valeur moyenne des valeurs déterminées par deux cabinets d'audit différents après consultation avec les vendeurs et acheteurs. Chacune des

parties venderesse et acquéreuse choisira librement son cabinet d'audit, et à ses frais. Au cas où plusieurs actionnaires étaient intéressés à la reprise des actions, leur droit d'achat préférentiel sera proportionnel au nombre des actions déjà détenues dans la société. L'actionnaire intéressé à reprendre des actions doit, sous peine de forclusion, en informer le conseil d'administration endéans la quinzaine de l'avis qu'il aura reçu du conseil d'administration comme indiquée ci-dessus.

La disposition ci-dessus est également applicable en cas de transfert pour cause de décès d'une personne physique, actionnaire dans la société.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées Générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions Transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Madame Fabiola Arena, prénommée, trente-trois actions.	33
2) Monsieur Jean-Marc Gillet, prénommé, trente-trois actions	33
3) Monsieur Béchara Yared, prénommé, trente-quatre actions.	34
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à raison d'un quart par versement en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR), faisant pour chaque action soixante-dix-sept Euros et cinquante Cents (77,50 EUR), se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La libération intégrale, savoir à raison de 23.250,- EUR, faisant pour chaque action 232,50 EUR, doit être effectuée sur première demande de la société.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Michaël Hamesse, électronicien, demeurant à B-4140 Dolembreux, 40, rue Jean Doinet, né à Malmédy, le 10 mars 1972,
- b) Monsieur Jean-Marc Gillet, technicien en audiovisuel, demeurant à B-6637 Fauvillers, 20, Bodange, né à Naomé, le 29 août 1956,
- c) Monsieur Béchara Yared, directeur commercial, demeurant à L-8376 Kahler, 43A, rue Principale, né à Beyrouth, le 25 mars 1962,

- 2.- Le nombre de commissaire est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Fabiola Arena, architecte d'intérieur, demeurant à B-4140 Dolembreux, 40, rue Jean Doinet, née à Valenciennes (France), le 17 mai 1967,

- 3.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

- 4.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme RSF LEASING S.A., à savoir:

- 1.- Monsieur Michaël Hamesse, électronicien, demeurant à B-4140 Dolembreux, 40, rue Jean Doinet, né à Malmédy, le 10 mars 1972,
- 2.- Monsieur Jean-Marc Gillet, technicien en audiovisuel, demeurant à B-6637 Fauvillers, 20, Bodange, né à Naomé, le 29 août 1956,
- 3.- Monsieur Béchara Yared, directeur commercial, demeurant à L-8376 Kahler, 43A, rue Principale, né à Beyrouth, le 25 mars 1962,

lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Béchara Yared, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-8376 Kahler, 43A, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Gillet, B. Yared, M. Hamesse, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, vol. 138S, fol. 62, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 4 avril 2003.

P. Decker.

(016644.3/206/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 52.303.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 23 octobre 2002*

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001 sont approuvés.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés.

Le résultat global au 31 décembre 1998 est affecté de la manière suivante:

- Résultat reporté - 32.555,55 DEM

Le résultat global au 31 décembre 1999 est affecté de la manière suivante:

- Résultat reporté 328.579,27 DEM

Le résultat global au 31 décembre 2000 est affecté de la manière suivante:

- Résultat reporté - 315.475,69 EUR

Le résultat global au 31 décembre 2001 est affecté de la manière suivante:

- Résultat reporté - 124.340,88 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs, à savoir Messieurs Filippo Manzoni, Christophe Mouton et José Jimenez ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Jean-Marc Faber, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016538.2/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

BRUNO COLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 55.642.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 24 mars 2003*

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 sont approuvés:

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat global sont approuvés. Le résultat global au 31 décembre 2001 est affecté de la manière suivante:

- Résultat reporté - 4.326.463,- LUF

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

BRUNO COLOR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016540.2/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

CARIMEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.167.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 10 avril 2003*

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés aux 31 décembre 1999, 2000, 2001 et 2002 sont approuvés.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1999, 2000, 2001 et 2002 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés. Les résultats sont affectés de la manière suivante:

1999:	- Réserve légale	30.000,- EUR
	- Résultats reportés.	2.055.139,18 EUR (bénéfice)
2000:	- Résultats reportés.	- 280.482,48 EUR (perte)
2001:	- Résultats reportés.	- 48.351,48 EUR (perte)
2002:	- Résultats reportés.	612.205,37 EUR (bénéfice)

Monsieur Stéphane Best, demeurant à F-57070 Metz, 24, rue Jeanne Jugan, est nommé au poste de Commissaire aux Comptes pour les exercices 1999, 2000, 2001 et 2002 de la société. Monsieur Best achève le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance au cours de l'Assemblée Générale annuelle de 2004.

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme
Pour réquisition et publication
CARIMEL HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016543.5/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

AURIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 69.907.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2003

Transfert de siège

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège de la société AURIS HOLDING S.A. du 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg avec effet immédiat.

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer Monsieur Nico Hansen de ses fonctions d'administrateur et de nommer en remplacement la société @CENTURE, S.à r.l., établie au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2007.

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes et de nommer en remplacement la société READ, S.à r.l., établie au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2007.

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer Monsieur Giuseppino Ferrari de ses fonctions d'administrateur et de nommer en remplacement Monsieur Jean Zeimet, demeurant au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2007.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04575. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016848.3/1137/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

BÄTE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 60.692.

Im Jahre zweitausendunddrei, den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 37, route de Luxembourg,

hier vertreten durch Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxemburg, 36, rue Michel Rodange,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 7. April 2003.

Welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterfertigten Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

1) die Komparentin ist alleinige Besitzerin aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung BÄTE, S.à r.l., H. R. Nummer B 60.692, mit Sitz in Grevenmacher, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Bettemburg, am 14. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 680 vom 4. Dezember 1997.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 25. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1636 vom 14. November 2002.

2) das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (12.394,68) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von einhundertdreißigundzwei Euro vierundneunzig Cent (123,94) pro Anteil.

3) Der einzige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste. Zithe zu verlegen.

Infolge dieses Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 2 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

'Art. 2. Erster Absatz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.'

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Kleudgen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, vol. 17CS, fol. 33, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(016877.3/230

/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

BÄTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxemburg B 60.692.

Statuts coordonnés suivant l'acte numéro 417 du 9 avril 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(016874.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

HCC, HIGH CARE CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 7, Am Stach.

R. C. Luxemburg B 33.517.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016655.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

MG ASSETS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 92.818.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the sixteenth of April.
Before us Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1) LANNAGE S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg Number B 63.130,
represented by Mrs Catherine Day-Royemans, employée privée, residing at Luxembourg,
on behalf of a proxy given at Luxembourg on April 15th 2003.

2) VALON S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg Number B 63.143,
represented by Mr Christoph Kossmann, employé privé, residing at Luxembourg,
on behalf of a proxy given at Luxembourg on April 15th 2003.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a joint stock holding company (société anonyme holding) under the name of MG ASSETS MANAGEMENT HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies and by article 209 of the amended companies act.

Art. 3. The corporate capital is fixed at hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, e-mail or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the 1st of January and shall end on the 31st of December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of April at 11 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of July 31st, 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 31st of December 2003.

2) The first annual general meeting shall be held in 2004.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) LANNAGE S.A., société anonyme, prenamed, five hundred shares	500
2) VALON S.A., société anonyme, prenamed, five hundred shares	500
Total: one thousand shares	1.000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about three thousand two hundred (EUR 3,200.-) euro.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at 3 and that of the auditors at 1.

2) The following are appointed directors:

a) VALON S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.143,

b) LANNAGE S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.130,

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 86.086;

3) Has been appointed auditor:
AUDIT TRUST S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.115.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting held in 2008.

5) The registered office will be fixed at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société LANNAGE S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.130, ici représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 avril 2003,

2. La société VALON S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.143, ici représentée par Monsieur Christoph Kossmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 avril 2003, laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de MG ASSETS MANAGEMENT HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier vendredi du mois d'avril à onze heures (11.00) à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, prénommée, cinq cent actions	500
2. VALON S.A., société anonyme, prénommée, cinq cent actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille deux cents (EUR 3.200,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) VALON S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.143,

b) LANNAGE S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.130;

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 86.086.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT TRUST S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63115.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

5) Le siège social est fixé à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: C. Day-Royemans, C. Kossmann, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2003, vol. 523, fol. 4, case 10. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 avril 2003.

J. Gloden.

(016876.3/213/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

MAURITS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 49, rue des Genets.

R. C. Luxembourg B 44.720.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 19 mars 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MAURITS HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

Pierre A. Steinmetz, Administrateur B

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

AUTONOME DE REVISION

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

Paul van Baarle, Administrateur B

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

5) Du profit qui s'élève à EUR 2.539.128 un montant de EUR 126.956 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAURITS HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signature

MAURITS HOLDING S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016632.3/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

STANDARD FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) UMBRELLA FUND, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.701.

Shareholders of STANDARD FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) UMBRELLA FUND are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held at the registered office of the company, 69, route d'Esch, Luxembourg, on *May 20, 2003* at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2002;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The items on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restriction.

In order to attend the Meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01838/584/25)

The Board of Directors.

FONDACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.480.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *27 mai 2003* à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01932/755/19)

Le Conseil d'Administration.

GOLDWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.609.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *23 mai 2003* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01935/534/15)

Le Conseil d'Administration.

JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.344.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 26 mai 2003 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01933/755/19)

Le Conseil d'Administration.

CHALHOUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01950/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ALTRUM, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 81.918.

Die Aktionäre der ALTRUM werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 26. Mai 2003 um 11.30 Uhr in den Räumen von ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Vollständige Umwandlung der Satzung der Gesellschaft, um die Satzung zur Übertragung der Gesellschaft an neue Dienstleister zu überarbeiten.
2. Änderungswahl der Mitglieder des Verwaltungsrats.
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Verschiedenes.

Die Entwürfe des Verkaufsprospektes und der Satzung sind am Sitz der ALTRUM erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine zwei Drittel der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile. Im Falle in dem anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung am 30. Juni 2003 um 11.30 Uhr an der gleichen Adresse einberufen, gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschliessen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile getroffen.

Die Aktionäre, die an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich anzumelden und ihre Wertpapiere volle 5 Tage vor der Versammlung bei ING LUXEMBOURG zu hinterlegen.

I (02287/755/26)

Der Verwaltungsrat.

IDR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.781.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Renouvellement du mandat de deux Administrateurs
6. Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé
7. Divers

I (01951/795/17)

Le Conseil d'Administration.

CEDINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.192.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01952/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GERINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.759.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02015/029/20)

Le Conseil d'Administration.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (02016/029/21)

*Le Conseil d'Administration.***FESKENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.445.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2003 à 16.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Transfert du siège social
9. Divers

I (02017/029/22)

*Le Conseil d'Administration.***SAUREN FONDS-SELECT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 21. Mai 2003 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2002 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2002 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (02117/755/24)

Der Verwaltungsrat.

22924

EUROPEAN MARKETING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 67.899.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 22 mai 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02018/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PETERCAM MONETA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM MONETA à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 14.30 heures dans les locaux de PETERCAM (Luxembourg) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02036/755/22)

Le Conseil d'Administration.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 19.882.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2003 à 10.30 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02238/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PAM (L) à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 14.00 heures dans les locaux de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de:

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, 14, boulevard Royal L-2449 Luxembourg
PETERCAM S.A., Société de Bourse, 19, place Sainte-Gudule B-1000 Bruxelles

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02042/755/23)

Le Conseil d'Administration.

MONTEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.153.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2003 à 10.00 heures au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers

I (02118/029/21)

Le Conseil d'Administration.

VENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 28.088.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02134/696/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 14.354.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02135/696/17)

Le Conseil d'Administration.

VIKING MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 21.977.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02227/005/16)

Le Conseil d'Administration.

SAÏNOE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision sur la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02230/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BBL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 24, avenue Marnix.

Les actionnaires de «BBL INVEST» Société d'Investissement à capital variable (SICAV) de droit belge ayant son siège social à 1000 Bruxelles, avenue Marnix, 24 sont invités à assister à deux assemblées générales extraordinaires. La

PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le jeudi 12 juin 2003 à 9.15 heures au siège social de la Société, Avenue Marnix 24 à B-1000 Bruxelles; la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le vendredi 23 mai 2003 à 14.30 heures à la route d'Esch 52 à 1470 Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg en vue de délibérer et de statuer sur les ordres du jour suivants:

*Première Assemblée Générale Extraordinaire**Ordre du jour:*

Assemblée générale à Bruxelles, le jeudi 12 juin 2003 à 9.15 heures

Dans le cadre du transfert de siège social de la société sis en Belgique de l'Avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles vers le Grand-Duché de Luxembourg, route d'Esch 52 à 1470 Luxembourg, les actionnaires sont invités à

A. Rapport du Conseil d'administration

1. Proposition d'approbation du rapport du Conseil d'administration sur les comptes intermédiaires.
2. Proposition d'approbation du rapport du Commissaire sur les comptes intermédiaires

B. Comptes intermédiaires

Proposition d'approuver les comptes intermédiaires établis en date du 30 juin 2003 et révisés par le Commissaire de la Sicav, conformément aux principes du droit comptable belge.

C. Décharge au Commissaire de la Sicav

Proposition de donner décharge au Commissaire de la Sicav pour la mission effectuée jusque et y compris les comptes établis au 30 juin 2003.

D. Pouvoirs

Proposition de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

*Deuxième Assemblée Générale Extraordinaire**Ordre du jour:*

Assemblée générale à Luxembourg, le vendredi 23 mai 2003 à 14.30 heures

La présente assemblée dite «assemblée constitutive ou statutaire» est amenée à délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

1. Proposition d'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire «BBL INVEST» tenue en Belgique le 30 avril 2003 ayant décidé le transfert du siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg, route d'Esch 52 à 1470 Luxembourg;
2. Proposition d'approbation du transfert du siège social réel de «BBL INVEST» au Grand-Duché du Luxembourg et du changement de nationalité avec date d'effet au 10 juillet 2003;
3. Proposition de constatation de la continuité juridique de la personnalité morale de «BBL INVEST», le transfert n'entraînant pas de conflit négatif issu de l'application des «lex societatis», belge et luxembourgeoise;
4. Proposition de l'acceptation de l'immigration sans dissolution de «BBL INVEST» et soumission de la société au droit du Grand-Duché de Luxembourg;
5. Proposition d'adoption des statuts de «BBL INVEST» rédigés en conformité avec les lois luxembourgeoises;
6. Proposition de confirmation du mandat des administrateurs en exercice et nomination d'un Commissaire de la Société;
7. Prise d'acte de la reconnaissance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg du statut de société de «BBL INVEST».

Les actionnaires de «BBL INVEST» qui désirent assister aux Assemblées Générales Extraordinaires s'y faire représenter sont priés de se conformer aux dispositions des articles 26 et 27 des statuts relatives aux dépôts d'actions et à la représentation. Ceux qui désirent s'y faire représenter doivent notamment utiliser le formulaire de procuration arrêté par le Conseil d'administration. Ce formulaire peut être obtenu à l'adresse suivante: ING Investment Management Belgium, Legal & Compliance Department, avenue Marnix, 24, 1000 Bruxelles (Tél. 02/547.20.96).

Le dépôt des actions et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BELGIQUE S.A. (ex-BBL) ou auprès de ING LUXEMBOURG S.A. (ex-Crédit Européen Luxembourg) six jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée: la date ultime d'enregistrement du dépôt des actions pour l'assemblée convoquée à Bruxelles le jeudi 12 juin 2003 à 9.15 heures sera le mardi 3 juin 2003 à minuit.

Si le quorum de présence requis n'était pas atteint, les assemblées générales extraordinaires contenant les mêmes ordres du jour seront convoquées une seconde fois le jeudi 10 juillet 2003 à respectivement 9.15 heures pour la première assemblée et 14.30 heures pour la seconde assemblée; ces assemblées pourront valablement délibérer quel que soit la proportion du capital présente ou représentée.

Le calcul de la Valeur nette d'inventaire ainsi que la réception d'ordres de souscription et de remboursement relatifs à tous les compartiments de BBL INVEST seront suspendus pendant les sept jours bancaires ouvrables précédant l'Assemblée délibérant sur l'ordre du jour de la seconde Assemblée Générale Extraordinaire.

Il est toujours loisible aux actionnaires concernés par les opérations décrites ci-dessus de sortir sans frais de la Sicav avant la date effective de ces opérations.

Les coûts liés aux assemblées seront pris en charge par moitié par la Sicav et par moitié par ING Investment Management Belgium.

Toute information et tout document relatifs à ces assemblées peuvent être demandés auprès du siège social de BBL INVEST, à l'attention de S. Courtois (fax 00 32 (0)2-547.30.82, tel -547.22.16).

I (02304/755/70)

CIC/CIAL CH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.914.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CIC / CIAL CH FUND à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 22 mai 2003 10.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02242/755/21)

Le Conseil d'Administration.

TIMBER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.970.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le mercredi 21 mai 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02253/000/14)

Le Conseil d'Administration.

BESYCOCLAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.869.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu mercredi 21 mai 2003 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02261/000/14)

Le Conseil d'Administration.

SIDERAL HOLDING & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.968.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion de l'associé commandité gérant et du conseil de surveillance;

3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation du résultat;
4. Décharge à l'associé commandité gérant et au conseil de surveillance;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (02320/693/19)

Le Conseil d'Administration.

VENDÔME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.348.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

I (02281/005/15)

Le Conseil d'Administration.

TYWYN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

I (02282/005/15)

Le Conseil d'Administration.

OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 63.714.

Assemblée générale des actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social en date du 31 mars 2003, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des Comptes Annuels de la Société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la Société le 31 mars 2003, à la date du 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016623.2/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

VALINDUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.813.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
4. Démission et nomination d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

I (02283/005/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL RACING BETTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.516.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée Générale du 19 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ces points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01588/795/17)

Le Conseil d'Administration.

DRESDNER SYMPHONICA MANAGEMENT (SICAV), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
H. R. Luxemburg B 82.353.

Die Anteilhaber der DRESDNER SYMPHONICA MANAGEMENT (SICAV) werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 13. Mai 2003 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates über das abgelaufene Geschäftsjahr vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 2002.
2. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2002, Berichte über die satzungsgemässe Gewinnverwendung sowie Genehmigung durch die Hauptversammlung.
3. Beschluss über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
4. Wahlen zum Verwaltungsrat.
5. Wahl des Wirtschaftsprüfers.
6. Sonstiges.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 9. Mai 2003 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Gemäss Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft vertritt die ordnungsgemäss einberufene Hauptversammlung sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2003.

II (01796/016/27)

Der Verwaltungsrat.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 19 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01554/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01574/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CALIOPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.294.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01575/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.374.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01585/795/14)

Le Conseil d'Administration.

RACING BETTING SYSTEM HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.520.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée Générale du 19 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ces points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01589/795/17)

Le Conseil d'Administration.

GOLDEN HARVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 63.196.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2003 à 14.00 heures à Luxembourg en l'étude de M^e Emile Schlessler, notaire demeurant à L-1330 Luxembourg, 28 boulevard G.D. Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des bilans 2001 et 2002
2. Ratification des diverses délibérations du Conseil d'Administration et décisions intervenues pendant l'année 2001 et 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision quant à une mise en liquidation de la société
5. Points divers.

II (01699/000/17)

Le Conseil d'Administration.

NITLUX A.G., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 19.359.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 13. Mai 2003 um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

II (01701/534/16)

Der Verwaltungsrat.

ARRAXIS S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 58.855.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 13. Mai 2003 um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Berichtes des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002.

3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

II (01702/534/16)

Der Verwaltungsrat.

RP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 65.595.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2003 à 12.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01706/806/15)

Le Conseil d'Administration.

DE PATT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.284.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2003 à 11.00 heures siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01715/755/17)

Le Conseil d'Administration.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01738/795/18)

Le Conseil d'Administration.

WITNO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.590.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2003 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (01720/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SYRON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.981.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (01721/795/15)

Le Conseil d'Administration.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Collège des Commissaires.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour assister valablement à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions dans une institution bancaire située au Luxembourg ou à la société CABRA S.A., Calesbergdreef, 5, B-Schoten.

II (01723/795/17)

Le Conseil d'Administration.

YARRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.140.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Divers.

II (01726/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ILICO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 5.379.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (01733/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LOGOS INVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 58.006.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 12. Mai 2003 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie die Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002.
3. Ratifizierung der Kooptierung eines Verwaltungsratsmitglieds.
4. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
5. Verschiedenes.

II (01734/795/15)

Der Verwaltungsrat.

DORANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.625.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01735/795/14)

Le Conseil d'Administration.

RENU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. Divers.

II (01736/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01737/795/17)

Le Conseil d'Administration.

HOBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 61.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le vendredi 23 mai 2003 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01740/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SPANIMMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.692.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 mai 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2000 et au 30 septembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires.
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (01790/029/21)

Le Conseil d'Administration.

22937

DILMUN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 84.409.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01756/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.115.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 mai 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires.
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (01791/029/21)

Le Conseil d'Administration.

STRUCTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.452.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 mai 2003 à 10.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
9. Divers.

II (01792/029/22)

Le Conseil d'Administration.

O.G.M. (OMNIUM GENERAL DES MEDIAS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.876.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 14 mai 2003 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01797/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SEFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.009.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01802/755/17)

Le Conseil d'Administration.

METALS FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 87.592.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 13 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01833/506/15)

Le Conseil d'Administration.

VATEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.487.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 13 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002

3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01834/506/16)

Le Conseil d'Administration.

VALFONDS S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 240, rue de Belvaux.
R. C. Luxembourg B 21.092.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *13 mai 2003* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport intermédiaire du liquidateur
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Divers

II (01835/506/13)

Le Liquidateur.

UNIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 15, 2003* at 11.00 a.m. at the registered office with the following:

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2002,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2002,
- To grant discharge to the Directors and the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2002,
- Renewal of the terms of mandates of the Directors and of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

II (01863/755/18)

The Board of Directors.

WOODLANDER PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.226.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 mai 2003* à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01975/696/18)

Le Conseil d'Administration.

PATRIMOINE FUND SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PATRIMOINE FUND SELECT à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 13 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01869/755/21)

Le Conseil d'Administration.

NOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.917.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 12 mai 2003 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibérations quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01900/584/16)

Le Conseil d'Administration.

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le 21 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01914/795/14)

Le Conseil d'Administration.

IMMO INTER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.321.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 13 mai 2003 à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (01901/806/15)

*Le Conseil d'Administration.***BGL INVESTMENT PARTNERS (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R. C. Luxembourg B 75.324.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société, qui se tiendra au siège social de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, le mardi 13 mai 2003, à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2002
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux administrateurs
5. Désignation du réviseur externe pour 2003
6. Divers

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont également priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires, qui se tiendra à 11.00 heures, à la suite de l'Assemblée Ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une réserve pour le rachat d'actions propres pour EUR 15.000.000,-
2. Autorisation à donner au Conseil pour le rachat d'actions propres
3. Création d'une réserve de réévaluation pour EUR 146.506.068,50
4. Autorisation à donner au Conseil pour l'utilisation de la réserve de réévaluation
5. En vue de la création des réserves dont question aux points 1 et 3 ci-dessus, réduction de capital à due concurrence pour fixer ce capital à EUR 119.333.025,- sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 4.773.321 actions représentatives du capital social
6. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

Nous rappelons qu'en application de l'article 14 des statuts de la société, les actionnaires désireux d'assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 5 mai 2003 auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Il est loisible aux actionnaires auxquels il serait impossible d'assister personnellement à ces assemblées, de s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration. Les procurations devront être déposées au siège social de la société au plus tard le 5 mai 2003.

II (01916/584/36)

*Le Conseil d'Administration.***DESTINY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.236.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2003 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (01972/696/16)

Le Conseil d'Administration.

CABLINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.134.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *13 mai 2003* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (01974/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SAVALMO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 45.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi *12 mai 2003* à 11.00 heures au siège social de la société SAVALMO S.A. sis au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation du résultat;
4. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

II (01983/000/18)

Le Conseil d'Administration.

SABAREL HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.408.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *13 May 2003* at 15.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2002 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2002.
4. Resignation and nomination of two Directors.
5. Miscellaneous.

II (01990/005/16)

The Board of Directors.

LEVHOTEL S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.224.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *13 May 2003* at 9.30 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2002 an allotment of results.

3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2002.
4. Despite a loss of more than 50% of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
5. Miscellaneous.

II (01991/005/17)

The Board of Directors.

NISOCA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.291.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2003 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission et nomination d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

II (01992/005/16)

Le Conseil d'Administration.

POLIFONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.974.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01993/005/16)

Le Conseil d'Administration.

DORINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 49.334.

1) Approbation et/ou ratification du changement de siège social de la société DORINT HOLDING S.A. du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2003.

2) Approbation et/ou ratification du contrat de sous-location conclu entre DORINT HOLDING S.A. and MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2003.

3) Approbation et/ou ratification de tout autre contrat de sous-location conclu avec n'importe quelle autre société luxembourgeoise du même groupe que DORINT HOLDING S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORINT HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016627.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

CAPSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 84.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission et nomination d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

II (01994/005/16)

Le Conseil d'Administration.

SAFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.776.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02027/005/16)

Le Conseil d'Administration.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.988.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02028/005/17)

Le Conseil d'Administration.
